

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX



EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT et le jeudi 16 juillet à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le vendredi 10 juillet, s'est réuni sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, dans la salle René Dassé en mairie, sans public, avec retransmission des débats en direct, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 10 juillet 2020
Nombre de présents	32	
Nombre de pouvoirs	3	Date de l'affichage : 21 juillet 2020
Suffrages exprimés	35	

ETAIENT PRESENTS :

Mme DEDIEU Martine , M. RENDE Grégory , M. DAGES Pascal , Mme LOUBERE BERTHELON Marie-Constance , M. BENALIA BROUCH Amine , Mme HENAULT Marylène , M. LAUSSU Guillaume , Mme ERIDIA Martine , M. ARRAS Alexis , Mme LABARCHEDE Martine , M. RELAUX Julien , Mme PEYSALLE Florence , Mme CAMIADE Gisèle , M. COUSIN Olivier , Mme DUZERT Aline , M. DUBOURDIEU Jean-Paul , Mme LARTIGAU Sandra , M. GUILLEMIN Michel , Mme LALOTTE Audrey , Mme BROUSTAUT Carine , M. SEGUIER Guillaume , Mme DESTANDAU Marylène , M. BOUCAU Patrice , Mme MESPLET Fanny, Mme VERDIERE BARGAOUI Axelle , M. LOUME Yves , Mme RABAUD-FAVEREAU Isabelle , M. STETIN Pierre , Mme LOUME-SEIXO Viviane , M. JANOT Bruno , Mme MADOUNARI Géraldine.

ABSENTS ET EXCUSES : Mme PECHAUDRAL-DOURTHE, M. MORA Vincent, M. LAMIABLE Benoît.

POUVOIRS :

Mme PECHAUDRAL-DOURTHE Sarah donne pouvoir à M. DAGES Pascal ,
M. MORA Vincent donne pouvoir à Mme LOUBERE BERTHELON Marie-Constance.
M. LAMIABLE Benoît donne pouvoir à M. DUBOIS Julien,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MESPLET Fanny

OBJET : AIDE EN FAVEUR DE L'HABITAT LOCATIF SOCIAL : PRODUCTION ET REHABILITATION

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU le code de la Construction et de l'habitation et notamment l'article L.301-1,

Accusé de réception en préfecture 040-214000887-20200716- 20200716-9-DE Date de réception préfecture : 1
--

VU les délibérations du conseil communautaire du 30 octobre 2009 et 27 janvier 2010 approuvant les règlements d'attribution d'aides forfaitaires en faveur de la construction et de la réhabilitation de logements sociaux,

VU la délibération du conseil municipal du 30 juin 2010 actant le principe de la participation communale pour les aides en faveur de la construction et la réhabilitation de logements sociaux,

VU les délibérations du conseil communautaire du 8 mars 2017 et du 20 décembre 2017 modifiant le règlement en faveur de la construction de logements sociaux, et abrogeant et remplaçant les précédents règlements d'intervention,

VU les délibérations du conseil municipal du 20 juillet 2017 et 23 mai 2018 actant le règlement en faveur de la construction de logements sociaux,

VU la délibération du conseil communautaire du 18 février 2020 approuvant la modification du règlement d'intervention des aides en faveur de l'habitat et abrogeant et remplaçant les précédents règlements d'intervention,

VU la délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2019 adoptant le plan local d'urbanisme intercommunal, valant programme local de l'habitat (PLUi-H),

VU l'avis favorable de la commission urbanisme, travaux, habitat réunie en date du 07 juillet 2020.

CONSIDERANT le partenariat entre la ville de Dax et l'agglomération du Grand Dax en faveur de la réhabilitation et la production de logements sociaux depuis 2010,

CONSIDERANT que l'intervention financière de la commune concernée par l'opération intervient à hauteur de 10 % minimum de l'aide versée par le Grand Dax,

CONSIDERANT que les conditions d'attribution de l'ensemble des aides sont décrites au sein du « Règlement d'intervention des aides en faveur de l'habitat », annexé à la présente délibération.

SUR PROPOSITION DE M. ARRAS Alexis, Adjoint au Maire, APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,

ACTE le principe de participation communale pour les aides en faveur de l'habitat locatif social à hauteur de 10 % de l'aide versée par la communauté d'agglomération du Grand Dax selon les conditions du règlement d'intervention ci annexé,

APPROUVE le règlement d'intervention et le projet de convention tripartite pour la création de logements locatifs sociaux,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions tripartites et avenants entre la ville de Dax, la communauté d'agglomération du Grand Dax et les bénéficiaires, pour la durée du mandat et dans la limite du budget affecté à l'opération,

Accusé de réception en préfecture 040-214000887-20200716- 20200716-9-DE Date de réception préfecture :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**



**Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président de la Communauté
d'agglomération du Grand Dax**

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noullobos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20200716-
20200716-9-DE
Date de réception préfecture :